



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 11ème législature

armée

Question écrite n° 16381

### Texte de la question

M. Guy Teissier attire l'attention de M. le ministre de la défense sur le projet d'une nouvelle politique des traditions dans l'armée de terre « 2002 ». En effet, au nom d'une volonté de simplification, il serait envisagé que les unités non opérationnelles ou non prioritaires perdent leur appellation actuelle ainsi que les attributs qui leurs sont propres, à savoir les drapeaux, étendards ou fanions. Monsieur Teissier craint que ces décisions, si elles étaient confirmées, n'entraînent un préjudice historique et ne démotivent les personnels des armées, pour qui ces traditions étaient du meilleur effet sur la cohésion de ces unités. Aussi, lui demande-t-il de bien vouloir lui préciser l'état de ses réflexions sur ce sujet et de s'opposer à une telle mesure.

### Texte de la réponse

La professionnalisation des armées et la priorité accordée à la projection des forces par la loi de programmation militaire 1997-2002 conduisent l'armée de terre à modifier profondément son organisation, notamment celle des formations de commandement et de soutien. Par ailleurs, très attachées aux valeurs qui assurent sa cohésion et renforcent ses liens avec la nation, et soucieuse de conserver les traditions léguées par l'Histoire, l'armée de terre veille à mettre les appellations de ses unités en cohérence avec leur organisation et leurs missions. Dans ce cadre, il apparaît nécessaire d'adapter les appellations de certaines formations restructurées. Il convient toutefois de souligner que les appellations retenues demeurent conformes aux règlements actuellement en vigueur et aux traditions qui les inspirent. Elles permettent ainsi une compréhension aisée de leur signification, tant par les militaires français et étrangers que par les civils. En outre, elles n'excluent pas la conservation de patrimoines particuliers ayant une valeur symbolique pour la formation concernée.

### Données clés

**Auteur :** [M. Guy Teissier](#)

**Circonscription :** Bouches-du-Rhône (6<sup>e</sup> circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 16381

**Rubrique :** Défense

**Ministère interrogé :** défense

**Ministère attributaire :** défense

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 29 juin 1998, page 3533

**Réponse publiée le :** 31 août 1998, page 4794